

Direction des Etudes, de la Programmation et du Patrimoine  
Service de la Gestion Immobilière

**Avenant n° 2 au bail de location du 1<sup>er</sup> janvier 1988  
entre le Département des Bouches-du-Rhône et la SCI Haut de l'Arc**

**ENTRE,**

La SCI HAUT DE L'ARC, représentée par son gérant Monsieur André SAMAT, domiciliée  
3, rue des Cèdres – 13790 Peynier

Ci-après dénommé « le propriétaire »

D'une part

**ET,**

Le Département des Bouches-du-Rhône, ayant son siège à l'Hôtel du Département -  
52, avenue de St Just – 13256 Marseille cedex 20, représenté par Madame Martine VASSAL  
agissant en sa qualité de Présidente du Conseil Départemental en vertu d'une délibération du  
Conseil Départemental en date du 2 Avril 2015 ou son représentant, ayant tous pouvoirs à  
l'effet des présentes, en vertu d'une délibération de la Commission Permanente du Conseil  
Départemental en date

Ci-après dénommé « le preneur »

D'autre part

**Il a été convenu et arrêté ce qui suit :**

**Article 1**

L'article 1<sup>er</sup> « Désignation » de l'avenant n°1 du 19 octobre 2007 au bail de location du 1<sup>er</sup>  
janvier 1988 est modifié comme suit :

Afin de faciliter l'intervention des secours et le passage des services postaux, la commune de  
Trets a procédé à une modification de la numérotation des rues.

L'immeuble sis 17, rue Féraud à Trets (13530) porte désormais le numéro 147.

Le reste de l'article 1 est sans changement.

**Article 2**

L'article 4 « Taxes et charges locatives » de l'avenant n°1 du 19 octobre 2007 au bail de location du 1<sup>er</sup> janvier 1988 en son alinéa 3, est modifié comme suit :

- « Le preneur s'acquitte directement des factures d'eau relatives aux locaux pris en location ».

Le reste de l'article 4 est sans changement

**Article 3**

Les autres articles du bail de location du 1<sup>er</sup> janvier 1988 et de son avenant n°1 du 19 octobre 2007, en tant qu'ils ne sont pas contraires aux présentes dispositions, restent sans changement.

Fait à Marseille, le  
En deux exemplaires originaux

**Pour LE BAILLEUR**

La SCI Haut de l'Arc

André SAMAT

**Pour LE PRENEUR**

Le Conseiller Départemental des Bouches-du-Rhône  
Délégué au Patrimoine et aux Marchés Publics

Jean-Marc PERRIN